



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-123 ter**

Publié le 11 mars 2021

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour les affaires régionales
Plate-forme d'appui juridique**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Considérant le décès de Madame Annie GOURRIER, représentante de l'union régionale de Force Ouvrière au sein du deuxième collège du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France ;

Considérant le courrier du 2 février 2021 du secrétaire général de l'union régionale de Force Ouvrière Nord-Pas-de-Calais Picardie proposant la désignation de Madame Christine KAAOUACHI en remplacement de Madame Annie GOURRIER ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France.

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition des membres du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

2^{ème} collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés

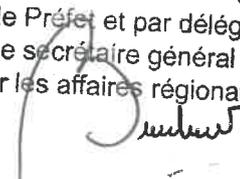
Organisation	Représentant
Union régionale FO	<ul style="list-style-type: none">- M. Patrice CARRE- Mme Josiane DELCROIX- M. Alain DURIEUX- Mme Danièle EROUART- Mme Christine KAAOUACHI (en remplacement de Mme Annie GOURRIER)- M. Jean-Baptiste KONIECZNY- Mme Ghezala KRIBA- Mme Francine LHOTELLIER- M. Jean-Louis PION- Mme Angélique ROUSSEL- M. Fabrice VILLAIN

Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au Président de la Région Hauts-de-France et au Président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **10 MARS 2021**

Pour le Préfet et par délégation
le secrétaire général
pour les affaires régionales


Michel LALANDE
Laurent BUCHAILLAT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/